

LE POINT
DE VUE

de Xavier Beulin et Louis Gallois

Pour un principe constitutionnel d'innovation...

La gauche ne croit plus au progrès », titrait récemment le magazine « Marianne ». « La droite non plus, et depuis plus longtemps encore », surenchérit Jean de Kervasdoué dans son ouvrage pamphlet « Ils ont perdu la raison » ; « Qu'il s'agisse d'énergie, d'agriculture ou de santé... Le pouvoir politique ne se sent plus légitime pour porter, seul, la voix de la raison, eût-il voulu le faire, ce qui reste à démontrer ». Et l'auteur de poursuivre, « La déraison l'emporte sous la pression de l'opinion et des évidences du moment. »

C'est un doute fondamental à l'égard du progrès et de son vecteur principal, depuis des siècles, la science, que traduisent ces diagnostics. Et nous pouvons en attester, le quotidien de notre pays fourmille d'exemples de projets repoussés, de programmes de recherche annulés, de grands travaux gelés, d'innovations rejetées. Les symptômes de ce doute paralysant sont visibles, depuis longtemps, et le désintérêt croissant à l'égard des disciplines scientifiques dans l'enseignement n'en est pas le moindre.

Vi-t-on, comme le pensent certains intellectuels, une capitulation de l'analyse scientifique, dont profiterait une forme de pensée magique, voire d'obscurantisme ? Plus prosaïquement, nous pensons que l'émotion, la prudence érigée au rang de vertu cardinale, les précautions excessives freinent le développement de notre pays. Elles sont sources de stagnation de notre économie, d'inaction et de renoncement politique.

A l'heure du nécessaire sursaut de l'économie française face au chômage

et au défi de son endettement colossal, il nous faut donc déverrouiller la porte du progrès, redonner à la société française l'envie d'avancer et de reprendre le goût du risque. Les abcès de fixation de notre société sont dans toutes les têtes : OGM, gaz de schiste, centres de traitement des déchets nucléaires, tracés autoroutiers, constructions d'aéroports... Ils sont tous révélateurs d'un choix, celui du statu quo, de la conservation de l'état présent au nom d'un lendemain qui, de toute façon, « ne chantera pas ».

Les précautions excessives freinent le développement de notre pays.

Il faut garantir, sur le plan constitutionnel, la liberté de ceux qui veulent chercher.

Alors, comment sortir de cette paralysie ? En favorisant l'innovation. Sans services nouveaux, sans produits innovants, sans innovations de rupture, sans procédés révolutionnaires, il n'y aura ni développement ni croissance ! Les champs du possible sont pourtant immenses dans notre pays : stockage de l'énergie, recyclage des métaux, valorisation des richesses marines, développement des protéines végétales et de la chimie verte, valorisation des données massives... Le concours pour l'innovation 2030, lancé, en 2013, par le gouver-

nement, a été conçu pour cela : encourager les talents d'aujourd'hui pour créer la richesse collective de demain.

Pour innover, il faut laisser sa place à la créativité, au désir de surprendre, au désir de faire, à l'élan vital. Or tout est contraint. Trop de tabous, trop d'interdits, trop de réglementation ont fait du principe de précaution un système de défense contre le risque. Sa constitutionnalisation a développé dans la société française un réflexe de recherche de la sécurité, tel qu'il en résulte une forme d'inhibition devant la nouveauté. Il nous faut donc consacrer l'idée que l'innovation est un passage obligé pour toute économie. Sans pour autant radier le principe de précaution de notre Constitution, il nous semble urgent de le contrebalancer par un principe constitutionnel d'innovation, garantissant la liberté de ceux qui veulent chercher, modifier, améliorer, remplacer.

Ce principe d'innovation, applicable aux entreprises comme aux chercheurs, donnera libre cours à l'élan vital qui sous-tend toute activité humaine... C'est ce climat que nous devons restaurer dans notre pays. Ce signal ne peut être que politique au sens noble du terme, celui qui consacre l'avenir de la Cité.

Xavier Beulin est président de la FNSEA et de Sofiprotéol.

Louis Gallois est ancien commissaire général à l'investissement et président du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën.